

L'environnement familial des enfants en France et au Canada
THE FAMILY ENVIRONMENT OF CHILDREN IN FRANCE AND
CANADA
EL MEDIO FAMILIAR DE LOS NIÑOS EN FRANCIA Y EN CANADA

Patrick Festy

Volume 23, numéro 1, printemps 1994

L'enfance

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010160ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010160ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Festy, P. (1994). L'environnement familial des enfants en France et au Canada.

Cahiers québécois de démographie, 23(1), 11–25.

<https://doi.org/10.7202/010160ar>

Résumé de l'article

Deux évolutions essentielles ont affecté la démographie familiale, en France comme au Canada, au cours des vingt-cinq dernières années : la montée des naissances de parents non mariés et l'accroissement rapide de la proportion d'enfants séparés d'un de leurs parents avant d'atteindre l'âge adulte. L'impact de ces transformations sur la vie familiale des enfants doit cependant être relativisé. D'une part, les parents non mariés à la naissance de leur enfant vivent ensemble dans la plupart des cas; d'autre part, la séparation ouvre la voie à une reconstitution familiale qui donne souvent à l'enfant beau-père ou belle-mère et demi-frères ou demi-soeurs. Les comparaisons internationales ou interrégionales nourrissent la compréhension de ces phénomènes : le Québec, la France et le reste du Canada se classent dans cet ordre pour la fréquence des naissances hors-mariage; le Québec et le reste du Canada se distinguent de la France par une fréquence plus élevée des séparations.

L'environnement familial des enfants en France et au Canada

Patrick FESTY *

Les comparaisons entre la France et le Canada — ou mieux encore la France, le Québec et le reste du Canada — sont des éléments classiques de compréhension des évolutions démographiques dans les pays occidentaux. Elles permettent en effet de rapprocher ou d'opposer des populations offrant alternativement un fonds culturel commun et différencié, et de même une évolution démographique ancienne parallèle et divergente. Par exemple, comment les Québécois ont-ils pu connaître une chute aussi profonde de leur fécondité dans les années 1960 et 1970, après des décennies de résistance à une baisse générale dont leurs cousins français avaient été les pionniers ? Cette évolution numérique étant désormais derrière nous et un nombre restreint d'enfants étant devenu la norme, on s'interroge aujourd'hui sur les formes de cette famille réduite et en particulier sur la distance prise par les couples à l'égard du mariage, cadre obligé de constitution des descendance il y a encore peu de temps. Or c'est pour constater que les indices de nuptialité des dix dernières années ne sont dans aucun pays aussi bas qu'en France, où ils stagnent autour de 55 % (Monnier et de Guibert-Lantoine, 1994), et qu'au Canada c'est dans la province de Québec qu'ils atteignent leur plus bas niveau, au dessous de 40 % (Dumas, 1994). Rappelons que de telles valeurs pourraient impliquer à terme qu'environ la moitié d'une génération refuse tout mariage (un peu moins en France, un peu plus au Québec), mais il est plus vraisemblable d'y voir un mariage à la fois plus tardif et plus rare, où la rareté prendrait des valeurs moins extrêmes que celles signalées plus haut par les indices annuels.

* Institut national d'études démographiques (INED), France.

Délaissant ici l'analyse du comportement des adultes à l'égard des formes conjugales pour celle de ses conséquences pour les enfants, nous mesurerons quelques caractéristiques de l'environnement familial, en comparant les situations française et canadienne à travers les travaux démographiques les plus récemment publiés sur ce sujet (Festy, 1994; Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994; Marcil-Gratton, 1993). Ces travaux s'appuient généralement sur de larges enquêtes nationales, parfois sur les recensements, plus rarement sur les statistiques de l'état civil. Dans le passé, ces sources ont peu été utilisées pour nous informer sur la position des enfants, car ceux-ci ne sont pas directement les acteurs des évolutions qu'il s'agit de comprendre. L'explication renvoie donc aux parents, même si la présence des enfants est évidemment un élément essentiel du comportement de ceux-ci. Mais elle renvoie aussi à l'ensemble du changement social, dans lequel la position des enfants joue un rôle non négligeable. Comment imaginer, par exemple, que les attitudes à l'égard des familles monoparentales et les caractéristiques des enfants de ces familles ne se ressentent pas du degré de marginalité ou de normalité statistiques de ces dernières ? À défaut de déboucher sur une compréhension du comportement des acteurs, l'analyse de l'environnement familial des enfants offre donc un matériau solide, indispensable à la connaissance des sociétés occidentales contemporaines.

LA SITUATION FAMILIALE DES ENFANTS À LEUR NAISSANCE

La situation à la naissance était très uniforme il y a une trentaine d'années. La mère célibataire assumant seule la naissance de son enfant et les deux parents vivant ensemble dans leur premier mariage étaient deux cas extrêmes, mais le premier était très marginal et le second presque universel. Entre les deux, l'importance des concubinages était négligeable, car ces unions étaient rares et le plus souvent peu fécondes, et l'importance des remariages était faible car les divorces étaient encore peu fréquents et les veuvages déjà tardifs.

Dans les années récentes, toujours aussi peu d'enfants voient leur charge assumée à la naissance par un seul parent, généralement leur mère encore célibataire. Ce sont, depuis vingt ans, 3 % ou 4 % des enfants en France et 5 % ou 6 % au Canada (environ 5 % au Québec). Les évolutions d'une période à l'autre sont trop modestes et incertaines pour qu'on puisse

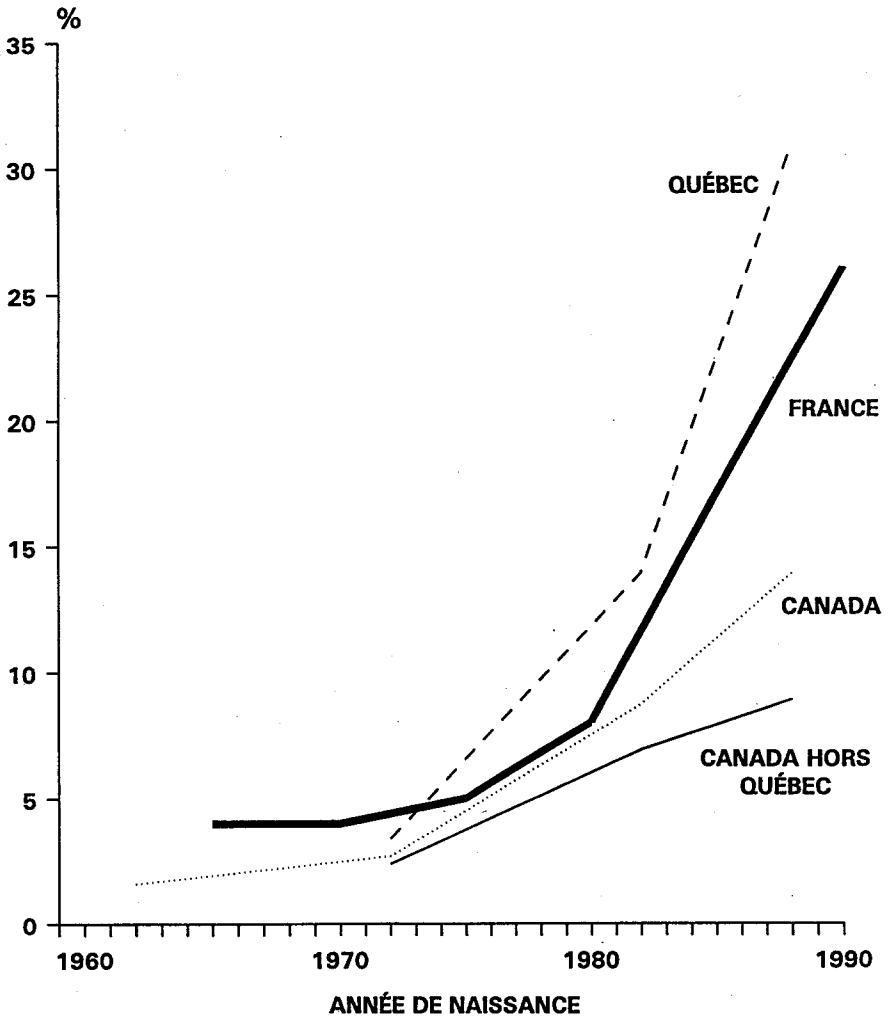
invoquer une autre tendance que la stabilité. Les écarts entre pays ne dépassent pas ce qu'on peut attendre de deux enquêtes indépendantes.

Il en va tout autrement de la proportion d'enfants nés de couples non mariés (figure 1). Cette proportion s'est fortement accrue en France et au Canada, mais sensiblement plus vite dans le premier pays, où elle atteint 17 % vers 1985 et 26 % vers 1990, contre 14 % au Canada vers la fin des années 1980. Mais au sein même du Canada, les disparités sont encore plus fortes qu'entre les deux pays, puisque la moyenne de 14 % masque un écart considérable entre la province de Québec (31 %) et le reste du Canada (9 %), soit un niveau sensiblement plus élevé qu'en France à la même période dans un cas et beaucoup moins dans l'autre.

Les naissances issues de parents remariés ont augmenté elles aussi, mais beaucoup moins que les précédentes, passant de 2 % à 5 % en vingt ans pour l'ensemble du Canada; le niveau atteint est à peine moindre (4 %) pour le Québec. En France, les ordres de grandeur sont sans doute proches, bien que les résultats n'aient pas été fournis par les enquêtes récentes. Les données anglaises, tirées annuellement de l'état civil, assoient la vraisemblance de cette proximité et celle d'une tendance, perceptible aussi au Canada : la proportion de ces naissances stagne désormais après avoir crû; elle recule même déjà lentement, à mesure que décline le nombre des remariages, car la hausse du nombre de divorces ne compense pas la chute de la nuptialité des divorcés.

Enfin, les naissances dans un premier mariage ne représentent plus 90 % des naissances, comme en France ou au Canada vers la fin des années 1960, mais seulement 74 % en France vers 1985 et 65 % vers 1990 (et moins encore dans les années plus récentes), et seulement 75 % au Canada à la fin des années 1980. La disparité est cependant importante entre le Québec, où la proportion, de 60 %, est moins élevée qu'en France, et le reste du Canada, qui, à 80 %, dépasse la France.

Au total donc, la forme familiale la plus courante à la naissance des enfants a nettement reculé au cours des vingt dernières années. Cette évolution se traduit, non pas par une augmentation du nombre de mères célibataires, autrefois forme essentielle de la fécondité hors mariage, mais par le développement rapide de naissances dans des couples non mariés, qui fait sortir cette situation de la marginalité où elle était encore dans les années 1960. Ce mouvement des naissances épouse



Source : pour le Canada, Marcil-Gratton, 1993; pour la France, Toulemon, 1994.

FIGURE 1 — Proportion d'enfants nés de parents vivant ensemble non mariés

de très près celui qu'a connu le nombre même de ces couples et que reflète, en l'inversant, l'évolution du nombre des mariages. On ne s'étonnera donc pas de trouver, dans le classement des populations selon la proportion des enfants nés dans une union libre, le classement établi en introduction sur la base des indices annuels de nuptialité, la baisse de ceux-ci ayant été

particulièrement forte au Québec, un peu moindre en France, et nettement moins accentuée dans le reste du Canada.

L'analyse complémentaire de quelques données françaises permet de préciser les mécanismes en jeu.

— Ces évolutions se sont faites sans que, au fil des années, changent sensiblement la fécondité des couples mariés et celle des couples non mariés (Toulemon, 1994). La hausse des naissances de parents cohabitants reflète donc directement et simplement l'augmentation du nombre de ces unions, et non un changement de comportement au sein de ces couples. Cela n'exclut pas, pour autant, que la meilleure acceptation des naissances hors mariage ait contribué au développement de la vie en cohabitation.

— En une vingtaine d'années, la situation conjugale des parents a moins changé à la conception de l'enfant qu'à sa naissance (la proportion d'enfants conçus hors mariage a à peine doublé pendant que quadruplait celle des enfants nés hors mariage), mais la grossesse d'une femme non mariée ne déclenche plus aussi souvent le mariage qui donne à l'enfant un statut de légitimité dès son accouchement (Toulemon, 1994). Vers 1970, deux sur trois de ces grossesses étaient marquées par le mariage de la femme enceinte; vers 1990, ce n'est plus le cas qu'une fois sur sept, soit environ cinq fois moins souvent.

— Cette tendance se confirme ensuite après l'accouchement. Une proportion moins forte qu'autrefois des enfants nés hors mariage sont légitimés par le mariage ultérieur de leurs parents : un enfant sur trois vers 1990 contre un sur deux dans les années 1970.

— Mais si, de la vie prénatale à la vie postnatale, un ensemble convergent de comportements éloigne du mariage les parents et leurs enfants, ceux-ci ne sont toutefois pas privés de tout statut juridique. La «reconnaissance» par les deux parents, qui donne aux enfants un statut à peu près équivalent à la légitimité, est devenue plus fréquente et plus précoce au cours des mêmes années. En vingt générations, la proportion d'enfants reconnus après être nés hors mariage est passée de 7 à plus de 9 sur 10 (et d'un à deux tiers dès la déclaration de naissance). On peut estimer qu'aujourd'hui seuls les enfants nés de mère célibataire, ou, ce qui est peu différent, de père inconnu, ne font pas l'objet de cette «reconnaissance». En revanche, en France comme d'ailleurs au Québec, tous les enfants dont les deux parents vivaient ensemble à leur

naissance, mariés ou non mariés, bénéficient des mêmes droits liés à leur filiation (Prioux, 1994).

Au total, la distance prise par les adultes à l'égard du droit en matière conjugale n'a pas son équivalent pour les enfants. Cela n'implique pas pour autant que le devenir familial des enfants soit le même pour les enfants nés dans le mariage et en dehors de celui-ci.

LA RELATION AVEC LES DEUX PARENTS APRÈS LA NAISSANCE

La séparation des parents après la naissance de leur enfant est sensiblement plus fréquente lorsque ces parents n'étaient pas mariés. La mesure précise du phénomène est cependant difficile. Après la naissance, les parents peuvent se marier (et légitimer ainsi leur enfant); ne tiendra-t-on compte que des épisodes où les couples sont encore cohabitants, pour mesurer la fragilité spécifique de ce type d'union, ou combinera-t-on les séparations qui clôturent ces épisodes et les divorces qui mettent un terme à la vie commune des couples légalisés ? La deuxième acception est, on le voit, plus large que la première. L'analyse des données canadiennes en utilise une troisième, plus large encore, en regroupant dans une cohorte les enfants dont les parents vivaient en couple non marié à leur naissance ou avaient vécu ainsi avant de se marier et d'avoir leur enfant. Or, la séparation des parents non mariés paraît sans doute d'autant plus fréquente, par rapport à celle des mariés, que la définition du groupe des non mariés est plus restrictive. On peut le vérifier en déterminant le coefficient multiplicateur qui unit les proportions d'enfants séparés d'un de leurs parents, selon que ceux-ci étaient mariés ou non.

Pour les enfants nés en France en 1977-1979 et suivis jusqu'à 6-8 ans, la «surfragilité» des parents non mariés est au moins de 4 avec la première définition, contre 2 avec la deuxième (tableau 1). Pour les enfants nés au Canada et suivis jusqu'à 6 ans, le rapport est égal à 3 dans les générations 1971-1973 et à 2,6 dans les générations 1981-1983. Avec une même définition et dans les mêmes générations, la surfragilité des parents non mariés paraîtrait vraisemblablement plus forte au Canada qu'en France. Elle est en outre plus forte dans le reste du Canada (rapport = 3) qu'au Québec (rapport = 2), à 6 ans dans les générations 1981-1983.

TABLEAU 1 — Proportion des enfants ayant vu leurs parents se séparer, suivant le statut conjugal de ceux-ci *

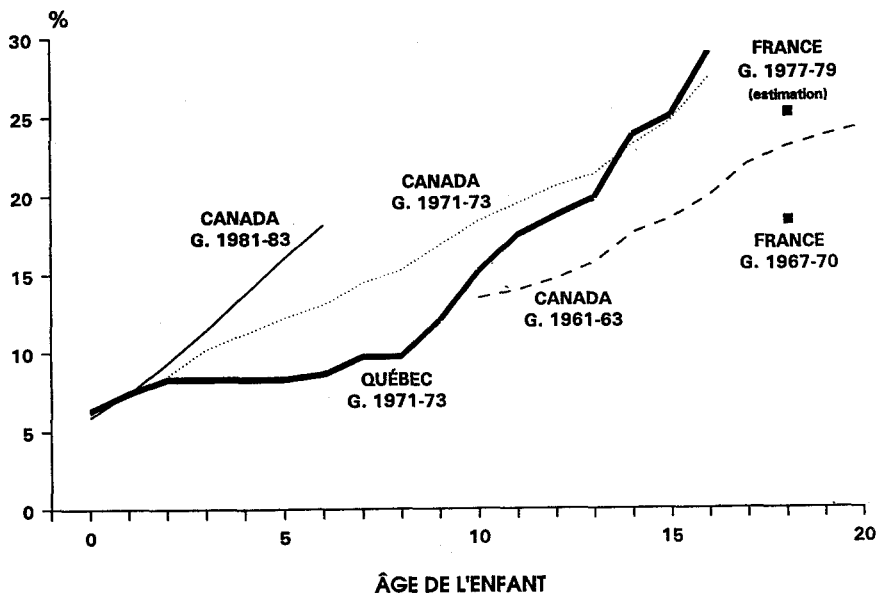
Statut conjugal	France		Canada		Québec	Canada hors Québec
	(1) (a)	(1) (b)	(2) (c)	(3) (c)	(3) (c)	(3) (c)
Mariés	8,4 %	8,4 %	6,0 %	8,0 %	11,1 %	7,1 %
Non mariés	35 %	17 %	18,0 %	23,1 %	22,5 %	22,9 %
Rapport NM/M	4	2	3,0	2,6	2,0	3,0

Sources : D'après Festy, 1994, et Marcil-Gratton, 1993.

* (1) enfants nés en 1977-1979 âgés de 6-8 ans; (2) enfants nés en 1971-1973 âgés de 6 ans; (3) enfants nés en 1981-1983 âgés de 6 ans; (a) non mariés = parents toujours restés hors du mariage; (b) non mariés = parents hors du mariage à la naissance de leur enfant; (c) non mariés = parents vivant ou ayant vécu hors du mariage.

Ces résultats rejoignent ceux de la première partie, où les naissances hors mariage (et en particulier celles de parents vivant ensemble sans être mariés) se révélaient plus fréquentes en France qu'au Canada et, pour ce dernier, plus fréquentes au Québec que dans le reste du pays. Plus la proportion de naissances hors mariage est élevée, moins est grand l'écart entre parents mariés et non mariés en matière de séparation. On peut ainsi raisonnablement supposer que le non-mariage retient en priorité des couples fortement exposés au risque de séparation, dont la spécificité se dilue à mesure que le groupe s'élargit et que son processus de formation perd en sélectivité. Le non-mariage ne serait donc pas cause de fragilité et la proportion d'enfants nés de parents non mariés dans une génération ne saurait être le facteur déterminant de la fréquence des séparations vécues par l'ensemble des enfants. Cela n'exclut pas — bien au contraire — que la proportion d'enfants séparés d'un de leurs parents augmente au fil des générations, à mesure qu'augmente la part des enfants nés de parents non mariés.

En France, cette proportion était un peu inférieure à 17 % au moment où les enfants nés en 1967-1970 atteignaient leur majorité, soit 18 ans (figure 2). On peut d'ores et déjà estimer que cette proportion atteindra 25 % dans les générations formées vers 1980. On sera ainsi passé d'un enfant sur six à un enfant sur quatre ayant vécu une partie de son enfance éloigné d'un de ses parents. Au Canada, les résultats sont plus élevés : 23 % dès les générations 1961-1963 et près de 30 %



Source : pour le Canada, Marciel-Gratton, 1993; pour la France, Festy, 1994.

FIGURE 2 — Proportion d'enfants de diverses générations séparés de l'un de leurs parents, selon l'âge

sans doute dix générations plus tard. Le mouvement semble se prolonger dans les cohortes plus récentes (1981-1983), où, à 6 ans, 18 % des enfants ont déjà été séparés d'au moins un parent; c'est 5 points de plus que dix ans plus tôt (et 10 de plus que vingt ans auparavant). L'écart entre le Québec et le reste du Canada est minime : dans un cas comme dans l'autre, la proportion des enfants éloignés d'un de leurs parents avant 18 ans approche 30 % dans les générations 1971-1973, mais les tout jeunes sont atteints beaucoup moins au Québec qu'ailleurs.

Parce que les naissances issues de parents mariés sont encore largement majoritaires dans les diverses populations étudiées — en particulier dans les générations dont on a pu suivre l'histoire assez longtemps —, la situation des enfants reflète essentiellement les caractéristiques du divorce dans les promotions de mariage. Or, effectivement, la fréquence de ces ruptures est sensiblement plus élevée au Canada qu'en France : par exemple, dans les mariages conclus vers 1970, dont les enfants naissent en moyenne au début de la décennie, 27 % des couples canadiens ont été rompus avant leur

vingtième anniversaire contre 19 % des couples français (Dumas, 1994; Munoz-Perez, 1991). La fragilité des parents non mariés, plus forte au Canada qu'en France, ne fait que creuser l'écart entre les enfants des deux pays. Par ailleurs, les couples formés au Québec se distinguent essentiellement des couples originaires des autres provinces par la moindre précocité des divorces : il existe un écart de 2 ans sur la durée médiane des mariages au moment du jugement, dont on trouve le reflet dans la faible incidence des séparations sur les très jeunes Québécois (Dumas, 1994).

RECOMPOSITION FAMILIALE APRÈS LA SÉPARATION

Généralement confié à un des ses parents après la séparation, l'enfant forme avec celui-ci une famille monoparentale, jusqu'à l'éventuelle formation du nouveau couple qui lui donne un beau-parent, parfois ensuite des demi-frères ou des demi-sœurs. Le vocabulaire et les modes d'analyse de cet épisode familial souffrent souvent d'imprécision (Leridon, 1993). Convenons donc que nous parlerons de recomposition lorsque le parent gardien forme un nouveau couple, qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une union libre. Nous distinguerons parfois entre père gardien et mère gardienne, mais en l'absence de cette distinction le poids des mères est largement prépondérant en France comme au Canada. Notons que, si le nouveau couple forme une union libre, le «beau-parent» n'a aucun lien juridique avec son conjoint ni avec l'enfant. Dans tous les cas, il serait souhaitable d'analyser la fréquence des recompositions par durée écoulée depuis la séparation, dans des cohortes de séparation, éventuellement décomposées en sous-cohortes en fonction de l'âge de l'enfant à la séparation de ses parents. Ce ne sera pas toujours possible mais la brièveté de l'intervalle qui conduit à la recomposition permet souvent d'éviter les pièges majeurs tendus par une analyse imparfaite.

À 15-18 ans, 42 % des enfants français nés en 1967-1970 et séparés de leur père ou de leur mère ont déjà vu leur parent gardien former un nouveau couple (tableau 2). La proportion mesurée au Canada dans des conditions voisines (générations 1971-1973 à 16 ans) est sensiblement supérieure : 61 %. Cette recomposition plus fréquente est également plus rapide : elle survient en moyenne 3 ans après la séparation contre 3,5 ans en France. Signe complémentaire d'une recomposition plus intense au Canada qu'en France, la fréquence des séparations

TABLEAU 2 — Proportion des enfants ayant vu leur parent gardien composer un nouveau couple suivant le sexe du parent gardien et le statut conjugal des parents à la naissance de l'enfant ^a

Devenir du parent gardien	FRANCE		CANADA			
	Ensemble	Ensemble	Parent gardien		Statut conjugal	
			Père	Mère	Mariés	Non mariés
Pas de recomposition	58 %	39 %	28 %	44 %	53 %	25 %
Recomposition	42 %	61 %	72 %	56 %	47 %	75 %
dont : séparation ultérieure ^b	15 %	17 %			9 %	40 %
Durée moyenne (années) ^c	3,5	3,0	2,5	3,3		

Sources : d'après Leridon et Villeneuve-Gokalp (1994) et Marciel-Gratton (1993).

- France : enfants nés en 1967-1970 âgés de 15-18 ans. Canada : enfants nés en 1971-1973 âgés de 16 ans; non mariés = parents vivant ou ayant vécu hors du mariage.
- Fréquence des séparations ultérieures (séparations ultérieures/recompositions) : France = 0,36; Canada = 0,28; mariés = 0,19; non mariés = 0,53.
- Intervalle moyen entre séparation et première recomposition.

dans la nouvelle union est un peu moins élevée chez les parents et beaux-parents canadiens (28 % contre 36 % pour les couples français).

La recomposition est plus fréquente et plus précoce, en France comme au Canada, lorsque le père est gardien plutôt que la mère (au Canada, dans la même cohorte que précédemment, 72 % des enfants confiés à leur père et 56 % des enfants confiés à leur mère voient leur parent gardien former un nouveau couple avant qu'ils aient atteint 16 ans ¹); la durée moyenne entre séparation et nouvelle union est 30 % plus longue pour les mères gardiennes que pour les pères. La recomposition est aussi nettement plus fréquente, en France comme au Canada, lorsque le couple rompu avait cohabité sans se marier (75 % au Canada contre 47 % pour les couples qui n'avaient connu que le mariage; mais les recompositions issues du premier groupe se rompent ensuite plus fréquemment que celles issues du second, avant que l'enfant atteigne 16 ans : 53 % contre 19 %).

¹ Pourtant, les enfants confiés au père sont en moyenne plus âgés que les enfants confiés à la mère. La durée qui les sépare de l'âge de 16 ans est donc moins longue.

Mais davantage encore que le statut juridique de l'union rompue, c'est l'âge de leur mère au moment de la séparation qui détermine la proportion des enfants qui verront celle-ci former ensuite une nouvelle union : en France, pour les seules femmes ayant été mariées, c'était 68 % pour celles qui ont connu la séparation avant 30 ans contre 31 % pour les plus âgées². Plus jeunes que les mariées à la séparation, les non mariées bénéficient ainsi de recompositions plus fréquentes sans qu'il soit probablement nécessaire d'invoquer leur statut juridique spécifique. Il est donc vraisemblable que le poids des unions libres dans les formes conjugales qui ont conduit à la séparation joue ensuite un faible rôle dans la fréquence des recompositions, et n'explique les différences constatées ni d'un pays à l'autre, entre la France et le Canada, ni au fil du temps, des cohortes anciennes vers les plus récentes. D'ailleurs, sur ce dernier point, les évolutions semblent faibles : on estime qu'en France la fréquence des recompositions par le parent gardien est passée de 45 % à 50 % entre les générations d'enfants nées avant 1970 et les générations nées vers 1980. Davantage que sur la fréquence, l'évolution porte sur le calendrier de formation de nouveaux couples, deux fois plus rapide, en moyenne, dans la cohorte la plus récente. L'augmentation du nombre de familles recomposées, si souvent soulignée aujourd'hui, ne correspond guère à une fréquence accrue des recompositions, mais est liée presque exclusivement à la hausse du nombre de séparations, qui a étendu le nombre d'enfants susceptibles de voir leur parent former un nouveau couple.

VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSION

Au cours des vingt dernières années deux traits majeurs ont marqué l'histoire familiale des enfants, en France comme au Canada : un nombre accru d'enfants sont nés de parents non mariés et la proportion de ceux qui ont vu leurs parents se séparer a sensiblement augmenté.

La hausse des naissances hors mariage est remarquable parce qu'elle confirme et renforce ce qu'indiquait déjà l'évolution de la nuptialité : l'institution matrimoniale n'est plus ni le passage obligé pour la formation des couples, ni le cadre privilégié pour mettre au monde et élever un enfant. Ici, la naissance chez des parents non mariés est surtout apparue comme

² L'âge du père gardien a beaucoup moins d'importance (Festy, 1994).

le départ d'une chaîne très spécifique de séquences familiales : séparation fréquente des deux parents, recombinaison rapide et fréquente, nouvelle séparation... Si la vie familiale de l'ensemble des enfants est devenue plus syncopée, ces enfants-là en offrent la meilleure illustration.

Toutefois, la spécificité du parcours de ces enfants ne trouve sans doute pas son origine dans leur statut juridique et celui de leurs parents. En d'autres termes, la particularité de leur histoire familiale ne tient pas à l'absence du «filet protecteur» du mariage. D'une part, si les parents ne se sont pas unis par mariage, ils ont donné à leur enfant des droits égaux à ceux des enfants légitimes. D'autre part, il est vraisemblable que les parents ayant refusé le mariage, avant comme après la naissance de leur enfant, se sont moins privés de la protection de l'institution qu'ils ne se sont désignés par l'originalité de leurs conceptions du couple et de la famille. Le prolongement de ces singularités au delà de l'union féconde, dans la fréquence et la rapidité des recombinaisons familiales puis dans la rupture de celles-ci, confirme cette hypothèse de sélection. Le nombre accru d'enfants séparés d'un de leurs parents n'est donc pas la conséquence du nombre accru d'enfants nés de parents non mariés; l'un et l'autre sont l'expression commune d'un même changement des attitudes à l'égard de la famille au cours des années 1970 et 1980.

L'autre aspect majeur est en effet l'augmentation de la fréquence des séparations de parents. Quelle que soit l'extension du non-mariage, ici ou là, il s'agit encore pour l'essentiel de divorces, dont on connaît bien la hausse depuis vingt ans dans tous les pays occidentaux. Le relâchement du frein à la rupture qu'avaient longtemps représenté les enfants a été un aspect important de cette évolution. Il ne subsiste plus aujourd'hui qu'une réduction du risque de divorce lorsque le dernier enfant est encore très jeune, qu'on pourra interpréter indifféremment comme un «effet protecteur» dû à la présence de cet enfant ou comme une «sous-fécondité» de la période de désaccord latent qui précède la rupture (Toulemon, 1994). Le freinage du divorce étant le pendant de l'accélération du mariage provoquée par la conception ou la naissance d'un enfant, l'affaiblissement simultané de ces deux actions souligne encore ce qu'il y a de commun à l'intensification des séparations et à la montée des naissances hors mariage.

Pourtant, ces deux mouvements ne touchent de la même façon, ni la France et le Canada, ni les diverses provinces de ce

dernier pays. Les écarts sur la fréquence des séparations sont relativement modestes, entre pays comme entre provinces : fréquence légèrement plus élevée au Canada, quelle que soit la province, mais en partie «compensée» par la fréquence plus élevée des recompositions ultérieures, un modèle qui pourrait bien être typiquement nord-américain. Les écarts sont en revanche très larges sur la proportion de naissances hors mariage, la France se situant sur ce point légèrement en retrait du Québec mais très au delà du reste du Canada. Dans le passé, la chute très forte de la nuptialité des divorcés au Québec nous avait conduit à supposer qu'il pouvait s'agir d'un développement de la cohabitation dans un groupe, de constitution récente, où l'impossibilité du rite religieux conduisait aussi à se passer du rite civil (Festy, 1986). Y aurait-il quelque chose du même ordre dans la montée de la vie hors mariage dans deux populations de tradition catholique, alors que la modestie de la hausse dans le reste du Canada rapproche ces provinces des pays européens de culture germanique, où la base familiale de la société civile peut s'écrire jusqu'au cœur de la constitution ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DUMAS, J., et A. BÉLANGER, 1994. *Rapport sur l'état de la population du Canada 1994*. Statistique Canada, «La conjoncture démographique», 157 p.
- FESTY, P., 1986. «Conjoncture démographique et rythmes familiaux : Quelques illustrations québécoises», *Population*, 1 : 37-58.
- FESTY, P., 1994. «L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants», *Population*, 6 : 1245-1296.
- LERIDON, H., 1993. «Recomposer les familles dans les sources statistiques», dans M. T. MEULDERS-KLEIN et I. THÉRY, éd. *Les Recompositions familiales aujourd'hui*. Paris, Nathan : 51-66.
- LERIDON, H., et C. VILLENEUVE-GOKALP, 1994. *Constance et instabilités de la famille*. Paris, PUF, «Travaux et documents de l'INED», no 134, 341 p.
- MARCIL-GRATTON, N., 1993. «Growing up with a Single Parent, a Transitional Experience? Some Demographic Measurements», dans J. HUDSON et B. GALAWAY, éd. *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc. : 73-90.

- MONNIER, A., et C. de GUIBERT-LANTOINE, 1994. «La conjoncture démographique : l'Europe et les pays développés d'Outre-Mer», *Population*, 4-5 : 1107-1128.
- MUNOZ-PEREZ, B., 1991. «Évolution récente du divorce. Aspects démographiques et juridiques», dans T. HIBERT et L. ROUSSEL, éd. *La Nuptialité : évolution récente en France et dans les pays développés*. Paris, INED-PUF, «Congrès et colloques», 7 : 161-177.
- PRIoux, F., 1994. «Le droit et les familles non mariées en France», *Population*, 6 : 1347-1373.
- TOULEMON, L., 1994. «La place de l'enfant dans l'histoire des couples», *Population*, 6 : 1321-1345.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

FESTY Patrick — L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL DES ENFANTS EN FRANCE ET AU CANADA

Deux évolutions essentielles ont affecté la démographie familiale, en France comme au Canada, au cours des vingt-cinq dernières années : la montée des naissances de parents non mariés et l'accroissement rapide de la proportion d'enfants séparés d'un de leurs parents avant d'atteindre l'âge adulte. L'impact de ces transformations sur la vie familiale des enfants doit cependant être relativisé. D'une part, les parents non mariés à la naissance de leur enfant vivent ensemble dans la plupart des cas; d'autre part, la séparation ouvre la voie à une recomposition familiale qui donne souvent à l'enfant beau-père ou belle-mère et demi-frères ou demi-sœurs. Les comparaisons internationales ou interrégionales nourrissent la compréhension de ces phénomènes : le Québec, la France et le reste du Canada se classent dans cet ordre pour la fréquence des naissances hors-mariage; le Québec et le reste du Canada se distinguent de la France par une fréquence plus élevée des séparations.

FESTY Patrick — THE FAMILY ENVIRONMENT OF CHILDREN IN FRANCE AND CANADA

Two fundamental changes have influenced family demographics in both France and Canada over the past 25 years: the rise in the number of births to unmarried parents and the rapid growth in the proportion of children separated from one parent or another before they reach adulthood. The impact of these changes on the family life of children must, however, be seen in perspective. Parents not married at the time of the child's birth nevertheless tend to live together. As well, the separation of birth parents allows for the formation of new families, giving the child a stepmother or stepfather and step-siblings. International or interregional comparisons give a further dimension to these phenomena; for example, Quebec, France and the rest of Canada rank in that order for the frequency of births outside marriage, while Quebec and the rest of Canada come ahead of France with a higher frequency of separations.

FESTY Patrick — EL MEDIO FAMILIAR DE LOS NIÑOS EN FRANCIA Y EN CANADÁ

En el curso de los últimos veinticinco años, la demografía familiar, tanto en Francia como en Canadá, se ha visto afectada por dos evoluciones esenciales: el aumento de nacimientos de padres no casados, y el rápido crecimiento de la proporción de niños separados de uno de sus padres antes de alcanzar la edad adulta. Sin embargo, hay que tomar de manera relativa el impacto de estas transformaciones sobre la vida familiar de los niños. Por una parte, los padres no casados al nacer el niño viven juntos en la mayoría de los casos; por otra parte, la separación da lugar a una reconstitución familiar que proporciona al niño un padrastro o una madrastra, y medios hermanos o hermanas. Las comparaciones internacionales o interregionales alimentan la comprensión de estos fenómenos: Quebec, Francia y el resto de Canadá se clasifican en este orden por la frecuencia de nacimientos fuera del matrimonio; Quebec y el resto de Canadá se distinguen de Francia por una mayor frecuencia de separaciones.